



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2017-08-008

PUBLIÉ LE 11 AOÛT 2017

Sommaire

PREFECTURE DU CHER

18-2017-08-07-001 - arrêté RAA autorisation SARL ECPI exercice voie publique - St
Jeanvrin (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2017-08-07-001

arrêté RAA autorisation SARL ECPI exercice voie
publique - St Jeanvrin

PRÉFET DU CHER

PRÉFECTURE

Direction de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale
des élections

Bourges, le 7 août 2017

Arrêté n° 2017-1-953
autorisant la SARL « Équipe Cynophile Privée d'Intervention »
à assurer des missions de surveillance sur la voie publique à Saint-Jeanvrin

La préfète du Cher
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 613-1 et suivants ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté n°2017-1-852 du 12 juillet 2017 portant organisation de la suppléance de la Préfète et délégation de signature du lundi 24 juillet au lundi 7 août 2017 ;

Vu l'autorisation d'exercer n° AUT-003-2114-07-10-20150487586 délivrée le 22 janvier 2016 par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) à la société "*SARL Équipe Cynophile Privée d'Intervention*", enregistré au RCS de Montluçon sous le n° 810935551, sise 81 rue Rouget de Lisle à Montluçon (03100) ;

Vu l'agrément n° AGD-003-2112-07-08-20130119546 délivré le 9 juillet 2013 par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) à M. Yohann LE GRIVES, pour une société de type Entreprise de Sécurité Privée ;

Vu la carte professionnelle n° CAR-003-2021-02-24-20160119546 délivrée le 24 février 2016 par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) à M. Yohann LE GRIVES, gérant de la société "*SARL Équipe Cynophile Privée d'Intervention*" ;

Vu la demande présentée le 21 juillet 2017 par la société susvisée, ensemble la requête de son client, le comité des fêtes de Saint-Jeanvrin, tendant à obtenir une autorisation pour l'emploi d'agents de surveillance et d'agents cynophiles en vue d'effectuer des missions de surveillance sur la voie publique à Saint-Jeanvrin (18370) dans le périmètre du bourg, du samedi 12 août 2017 à 19h00 au dimanche 13 août 2017 à 02h00, à l'occasion de la fête du village ;

Considérant que la présence d'agents d'une société privée de sécurité est nécessaire pour assurer, sur la voie publique, une mission de surveillance ou gardiennage des personnes et des biens installés sur le domaine public ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

1/2

